

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

**CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE CHEF DE TRAVAUX
D'ART, BRANCHE PROFESSIONNELLE « RESTAURATION ET
CONSERVATION PRÉVENTIVE », DOMAINE D'ACTIVITÉ
« PAPIER »**

SESSION 2014

SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission	3
A) Le rappel des épreuves	3
B) Le jury	3
1) La composition du jury	3
2) La formation et la réunion de cadrage	3
II. Le déroulement de ce concours interne	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'épreuve écrite d'admissibilité.....	4
C) Les observations concernant l'épreuve écrite d'admissibilité.....	5
1) La structure de la rédaction.....	5
2) Le fond de la rédaction	6
D) L'épreuve orale d'admissibilité.....	6
1) Les attentes du jury concernant la forme	7
2) Les attentes du jury concernant le fond	7
E) L'épreuve pratique d'admission.....	8
1) Remarques générales	8
2) La forme.....	8
3) Le fond.....	9
F) Les préconisations générales sur les épreuves et leur préparation	9
III. Les statistiques.....	10
A) Concours externe.....	10
B) Concours interne.....	11
RAPPORT DE L'EXAMINATEUR SPÉCIALISÉ CONCERNANT L'ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE.....	12
I. Le descriptif de l'épreuve de langue	12
II. Les commentaires sur l'épreuve de langue anglaise.....	12

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission

A) Le rappel des épreuves

Selon l'article 3 de l'arrêté du 6 novembre 1995 modifié relatif aux modalités d'organisation des concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture, la phase d'admissibilité consiste en :

« 1. Une épreuve écrite consistant en la rédaction d'un rapport de synthèse à partir d'un dossier et faisant appel à des connaissances relatives aux branches professionnelles (durée : quatre heures ; coefficient 3) ;
2. Une épreuve orale d'histoire de l'art correspondant, au choix du candidat, à l'un des domaines d'activité des branches professionnelles fixées par l'arrêté du 6 novembre 1995 (...), consistant en un exposé de cinq minutes suivi de questions (durée totale : quinze minutes ; temps de préparation : vingt minutes ; coefficient 2). »

Selon l'article 4 de l'arrêté du 6 novembre 1995 cité ci-dessus consiste en « une épreuve pratique correspondant, au choix du candidat, à l'un des domaines d'activité des branches professionnelles fixées par l'arrêté du 6 novembre 1995 susvisé, consistant en la conception ou le commentaire d'un projet de création, ou d'un projet de restauration et de conservation préventive, ou d'un projet de mise en valeur et présentation de collections, et des modalités de sa mise en œuvre, faisant appel à de hautes compétences techniques et artistiques (coefficient 5) ».

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de ce concours interne de chef de travaux d'art était composé des personnes suivantes :

Présidente de ce jury :

Madame Marie-Adélaïde NIELEN, conservatrice en chef du patrimoine, direction des fonds, département du Moyen-Âge et de l'Ancien régime, Archives nationales, site de Paris.

Membres de ce jury :

- Madame Lucile DESSENNES, cheffe de travaux d'art, département de la conservation, bibliothèque nationale de France ;
- Monsieur Alain ROGER, chef de travaux d'art, département de la conservation, bibliothèque nationale de France ;
- Monsieur Patrice TRIBOUX, conservateur du patrimoine, direction des fonds, département de l'éducation, de la culture, et des affaires sociales, Archives nationales, site de Pierrefitte sur Seine.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de ce concours interne : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de ce concours interne

A) Le calendrier

Dates des inscriptions	Du 6 octobre au 3 novembre 2014
Date de l'épreuve écrite	Le 3 février 2015
Date de la réunion d'admissibilité	Le 9 mars 2015
Dates de l'épreuve pratique du concours externe	Les 7 et 9 mars 2015
Dates de l'épreuve pratique du concours interne	Du 9 au 12 octobre 2017
Date de la réunion d'admission du concours externe	Le 17 avril 2015
Date de la réunion d'admission du concours interne	Le 12 octobre 2017

B) L'épreuve écrite d'admissibilité

Le sujet choisi par le jury était un sujet classique, qui ne devait en aucun cas pouvoir dérouter les candidats. Dans le cadre d'une institution patrimoniale, une exposition allait être organisée à l'extérieur, rassemblant de nombreuses pièces de natures et de supports divers, parfois en mauvais état de conservation, mais ayant pour point commun d'être des œuvres réalisées sur papier (plus rarement sur parchemin).

Pour traiter ce sujet, le candidat devait mobiliser ses compétences et connaissances dans les domaines suivants : connaissance des matériaux constitutifs des œuvres et de leurs altérations ; techniques et procédés de conservation et de restauration ; problèmes posés par la restauration et la conservation préventive ; questions de déontologie de la restauration ; évolution des méthodes de conservation et de restauration ; matériaux utilisés pour la restauration ; gestion du temps et répartition du travail au sein d'une équipe.

La principale difficulté du sujet résidait dans le nombre important de pièces constituant le dossier : l'écueil à éviter était de perdre trop de temps à prendre connaissance de celles-ci, alors même que, étant toutes ou presque sur support papier, elles étaient assez faciles à trier, et parmi elles se dégageaient de manière évidente des lots ou des ensembles. Pour ce faire, l'utilisation d'une agrafeuse, qui permet de regrouper rapidement les documents par famille, peut être une bonne idée.

Avec ce choix, le jury voulait surtout évaluer la capacité des candidats à faire rapidement une synthèse à partir d'un dossier volumineux et à restituer de la manière la plus claire possible les principales contraintes que présentaient les documents proposés ; le jury n'attendait donc pas forcément des copies très longues ni très détaillées, mais voulait ainsi se rendre compte de la capacité des candidats à prendre de la hauteur et à gérer en un temps limité un dossier complexe, qui nécessitait tant des compétences techniques que des compétences managériales : profil qui correspond bien à celui d'un cadre de catégorie A. Le jury voulait aussi juger de la pertinence des interventions proposées en fonction de la nature du document et de ses altérations, et de la capacité des candidats à argumenter leurs choix et à faire preuve de nuance dans leurs propositions. Cette façon de traiter le sujet (les interventions proposées) permettait au jury d'avoir une bonne idée des connaissances des candidats tant sur les supports des œuvres que sur les techniques à appliquer, et notamment sur la mise à jour de ces connaissances (car ces techniques ont beaucoup évolué ces dernières années), de la capacité des candidats à se remettre en question et à évoluer, et des connaissances appropriées sur les matériaux à utiliser. La grande variété des documents proposés devait permettre à tous les candidats en interne d'avoir été confrontés à au moins une problématique particulière, sur laquelle ils pouvaient ici s'appuyer. Les candidats en externe avaient également dû en aborder certaines au cours de leur parcours de formation, au moins de façon théorique.

C) Les observations concernant l'épreuve écrite d'admissibilité

Dans l'ensemble, les copies de l'écrit d'admissibilité n'ont pas été d'un excellent niveau. Certes, le dossier était foisonnant et les contraintes nombreuses, mais le jury en a bien entendu tenu compte. Mais il rappelle qu'il s'agit là d'un concours de catégorie A, où les exigences sont nécessairement élevées. Au total, seules quelques copies étaient bonnes ou excellentes (entre 12 et 17,5 sur 20), quelques-unes étaient franchement indigentes (moins de 5 sur 20), mais la plupart se situaient dans un « entre-deux » assez médiocre (entre 7 et 10 sur 20), décevantes pour un concours de catégorie A.

Rappelons tout d'abord quelques principes de base : une copie de concours de ce niveau se doit de comporter un plan, avec une introduction, deux ou trois parties, une conclusion, et une annonce de ce plan au cours de l'introduction. Ce rappel paraît évident, mais il y a encore des copies, surtout en externe, heureusement rares en interne, qui oublient ces éléments. Il était demandé un rapport de synthèse, ce qui nécessitait une certaine mise en forme (intitulé, adresse administrative, etc.). Enfin, sans vouloir avoir une approche trop « genrée », le jury a noté avec un amusement mêlé d'agacement (ou plutôt un agacement *parfois* mêlé d'amusement...) que la grande majorité des candidats, dans la présentation de leur rapport de synthèse, s'adressent à « Monsieur » le conservateur, ce qui est d'autant plus surprenant quand on connaît la féminisation du corps des conservateurs : les stéréotypes ont la vie dure !

Précisons pour finir que toutes les copies ont été corrigées par chaque membre du jury. Après les notations individuelles, une note commune a été donnée après discussion. Il n'y a pas eu de désaccord majeur.

1) La structure de la rédaction

L'analyse du sujet :

Le sujet lui-même a été dans l'ensemble bien compris, il est vrai qu'un des plans possibles, en trois parties, était contenu dans l'intitulé même du sujet. Le jury attendait surtout que les candidats montrent leur capacité à prendre des décisions, et ce dans un contexte tendu (par manque de temps), et à justifier de ces décisions par un argumentaire solide, comme il convient à un fonctionnaire de catégorie A.

Les plans adoptés :

Il n'y avait pas, comme bien souvent, de plan type incontournable. Cependant, comme dit plus haut, le plan le plus « évident » était proposé dans l'intitulé lui-même :

- 1) présentation des pièces et évaluation des interventions
- 2) présentation de solutions de montage et de conditionnements
- 3) besoins en personnel et en fourniture et planning prévisionnel

La façon d'appréhender les documents était sinon plus compliquée, du moins plus ouverte. Certains candidats, plus souvent en externe, se sont contentés de prendre les documents dans l'ordre, aléatoire, dans lequel ils étaient proposés en annexe, sans comprendre qu'il fallait faire des lots cohérents. En interne, la plupart ont fait l'effort d'une classification. Elles étaient toutes valables, pour peu que le choix soit argumenté. Certains candidats ont classé les documents par typologie, d'autres par techniques graphiques, d'autres enfin par niveau d'intervention. À vouloir trop bien faire, certains ont proposé des tris très compliqués, qui leur ont fait perdre beaucoup de temps, ou ont oublié certains documents (les parchemins, par exemple). Les classifications choisies étaient parfois plus qu'étranges (par exemple, « sculptures(!)/documents écrits/documents avec images », ou encore « papiers manuscrits et imprimés/grands formats », ou « documents en parchemin/documents administratifs »), et donc non justifiées car injustifiables. Enfin, le jury a apprécié les copies qui prenaient la peine de décrire les documents ou de leur donner un intitulé, alors que certains les appréhendaient uniquement par leurs numéros dans la liste donnée en annexe, ce qui rendait ces copies extrêmement difficiles à lire pour les correcteurs.

La qualité de l'expression :

De nombreuses copies péchaient, malheureusement, par un niveau d'expression et d'orthographe faibles, voire catastrophiques. Dans un concours de catégorie A, les copies remplies de fautes d'orthographe, avec des phrases à peine construites, des approximations dans le vocabulaire (« aplatissement » pour « mise à plat », « réparation » pour « restauration », « disponibilité » pour « disposition ») donnent au jury une

image défavorable du candidat. On passera sur la naïveté de certaines expressions employées, depuis « j'accepte de mettre la main à la pâte » (on espère bien!) jusqu'aux problèmes posés par les globes « volumineux de plus ou moins grande taille » (certes...), en passant par l'artiste « mondialement connu et reconnu » que serait Picasso (on n'en doutait pas). On ne saurait trop insister sur la nécessité de se garder un peu de temps en fin d'épreuve pour relire les pages écrites afin d'en éliminer le maximum de fautes d'orthographe ou d'impropriétés, dues souvent (enfin le jury veut le croire), au stress et à la précipitation.

2) Le fond de la rédaction

Dans l'ensemble, malgré des bonheurs divers dans la réalisation de leur épreuve, les candidats ont compris ce qu'on attendait d'eux. Après avoir donné une répartition des documents par lots (répartition qu'il fallait, répétons-le, argumenter solidement), les candidats ont indiqué de quelle manière ils proposaient d'intervenir sur les documents. Certains ont choisi de le faire dans le corps de leur copie, d'autres dans un ou des tableaux joints en annexe. Les deux systèmes sont tout à fait acceptables ; il semble cependant qu'un certain nombre de candidats, faute de temps, aient eu du mal à rendre un tableau clair et complet, malgré leur intention. Lorsque l'on fait ce choix donc, il faut bien garder en tête qu'il faut un certain temps pour prendre connaissance des documents : il ne faut donc pas se perdre dans les détails, et garder suffisamment de temps pour réaliser ce tableau. Lorsque ce tableau a été fait de façon pertinente, il a évité aux candidats d'avoir à répéter un certain nombre d'informations communes à plusieurs documents, et cela a été dans ces cas-là une réussite.

Par ailleurs, sur le fond, le jury a trouvé que, dans l'ensemble, les préconisations faites par les candidats étaient souvent vagues, assez mal justifiées, parfois franchement dangereuses pour les documents ! Certains documents, le plus souvent les photos ou les parchemins, sans doute faute de connaissance dans ces domaines, étaient passés sous silence. Ou alors certains candidats, sans doute par manque de temps, ont fait le choix de ne traiter que quelques œuvres : ce n'est malheureusement pas acceptable. En revanche, la plupart des copies citaient abondamment les globes, du fait sans doute de la présence au jury d'un spécialiste de la restauration de ceux-ci, voire essayaient d'introduire à toute force les sceaux (domaine de la présidente, mais qui n'entre pas dans le domaine d'activité « papier ») dans leur copie. Ces éléments prouvent que beaucoup de candidats avaient travaillé ; encore faut-il le faire de manière pertinente et pas seulement dans un but de pure rentabilité...

La troisième partie est souvent celle qui a le plus mal été traitée, sans doute faute d'une bonne gestion du temps. Ainsi, tout ce qui concernait les besoins en fournitures, la répartition du travail au sein de l'équipe et le planning prévisionnel du chantier a été souvent peu ou pas abordé. Se contenter de dire qu'on travaille mieux si on s'entend bien (ce que tout le monde admettra volontiers) ne peut suffire !

Enfin, dans l'ensemble, le jury a noté que les candidats en interne étaient de meilleur niveau que les candidats en externe, ce qui n'est, au fond, guère surprenant puisque les premiers ont déjà un certain nombre d'années d'expérience en tant que techniciens d'art. Il en a été tenu compte dans la notation.

D) L'épreuve orale d'admissibilité

Pour cette épreuve, le jury, peut-être plus encore que pour l'épreuve écrite d'admissibilité, a été souvent déçu, voire très déçu. Il y a eu quelques prestations de grande qualité, où les candidats avaient manifestement travaillé le programme, où ils s'exprimaient de manière claire et précise, et où ils montraient non seulement des connaissances de fond, mais aussi de l'ouverture d'esprit et de la curiosité intellectuelle pour le domaine du patrimoine écrit ou graphique au sens large. Mais de nombreux candidats semblent considérer à tort que l'épreuve orale d'admissibilité en histoire de l'art ne les concerne pas et ont, de ce fait, produit des oraux médiocres voire pour certains franchement mauvais. L'explication la plus évidente est souvent malheureusement le manque de préparation. Le jury reconnaît que le programme est dense et varié, cependant ce programme a le mérite d'exister, et il convient de le travailler et de le réviser. Certes chargé, il aborde néanmoins les différents aspects de l'histoire de l'art dans les domaines concernés par le domaine d'activité « papier » : arts graphiques (estampe, dessin, gravure, enluminure...), histoire de l'écrit (supports, reliures, presse écrite, bibliothèques...), histoire de la photographie ; en ce sens, il ne devrait pas déstabiliser les candidats, pour peu qu'ils aient fait l'effort de réviser, et fassent appel à leur culture générale.

1) Les attentes du jury concernant la forme

Pour ce qui est de la forme, le jury attendait bien évidemment un exposé construit, avec un plan en deux ou trois parties, une introduction et une conclusion. La plupart des candidats ont d'ailleurs respecté ce formalisme. Rappelons cependant qu'un certain nombre d'entre eux ont eu du mal à respecter la durée de l'exposé, fixée à 5mn, et que ce temps leur a plutôt paru trop long que trop court. À l'exception parfois de quelques naïvetés ou impropriétés, ils s'exprimaient de manière correcte.

Sauf de très rares cas, les candidats montraient des qualités de savoir-être, ayant veillé à soigner leur présentation tant dans leur comportement vis-à-vis du jury que dans l'exposé de leurs connaissances. La plupart semblaient émus, ce qui est bien compréhensible et que le jury n'a évidemment pas sanctionné, mais force est de constater que certains parviennent plus facilement que d'autres à gérer ce stress et à « prendre sur eux ». Tout étant question de dosage, il ne faut pas non plus apparaître comme ayant trop d'aplomb ou en ayant l'air de faire la leçon au jury ! L'attitude d'un ou deux candidats était, de ce point de vue, à la limite de la désinvolture.

2) Les attentes du jury concernant le fond

Trop de candidats n'avaient pas intégré le fait qu'il s'agit d'un oral d'histoire de l'art, et non d'un oral technique : tel ou tel spécialiste de la restauration des reliures en cuir ou des dessins sur papier devait ici s'attendre à des questions relatives non pas à sa pratique professionnelle dans la restauration de ces documents, mais à des questions proprement d'histoire de l'art, sur les œuvres, les artistes, les courants artistiques, etc... Au risque de se répéter, le jury souhaite insister sur ce fait : pour un oral d'histoire de l'art, sont attendues des connaissances... en histoire de l'art ! Sans forcément entrer dans des détails très pointus (encore que certains candidats aient été capables de le faire), le jury attendait un minimum de connaissances, dont la plupart sont du domaine de la simple culture générale. Comment ne pas être surpris quand des candidats interrogés sur la reliure sont incapables de citer le moindre nom d'artiste relieur, ou d'autres, interrogés sur l'estampe, ne parviennent même pas à retrouver le nom d'Hokusai, objet d'une récente exposition pour laquelle de nombreuses affiches de 2 m sur 3 m ornaient les couloirs du métro parisien ?

D'autres candidats, enfin, semblent par trop enfermés dans leur routine quotidienne. Sans doute bons connaisseurs de leur domaine, ils ne semblent pas montrer beaucoup d'intérêt pour ce que peuvent faire leurs collègues dans d'autres institutions voire dans le service d'à côté. Ce manque de curiosité intellectuelle, cette absence d'ouverture d'esprit sont fortement préjudiciables à la réussite d'un oral d'histoire de l'art, et ont comme telles été sanctionnées par le jury.

Enfin, certains candidats ont semblé particulièrement surpris par les sujets proposés. L'intention du jury n'était justement pas de les déstabiliser, mais de connaître l'étendue de leur culture générale et de mobiliser leurs connaissances sur des sujets transverses plutôt que de favoriser le « bachotage ». Des sujets comme « L'enluminure », ou « La couleur » ou encore « L'histoire de la presse » ne figuraient peut-être pas dans les annales des précédents concours. Il s'agissait cependant de sujets faciles à traiter pour peu que l'on possède un minimum de connaissances, un peu de culture générale et surtout un peu d'intérêt pour le domaine des arts graphiques et de l'écrit au sens large, ce qui paraît pouvoir être exigé d'un chef de travaux d'art. Rappelons en outre que l'exposé du candidat doit durer 5 minutes, soit un temps très court, et le jury s'attendait plutôt à devoir arrêter dans leur discours des candidats trop prolixes ; au contraire, certains se sont révélés à court d'idées au bout de 2 minutes... Comment comprendre, par exemple, qu'un candidat à un concours de catégorie A soit incapable de citer un seul nom d'artiste enlumineur ou un seul manuscrit enluminé, alors qu'il y en a de très célèbres, par exemple celui des *Très riches heures du duc de Berry* ? Des notions telles que la symbolique des couleurs, l'étymologie du mot « lithographie », le tirage d'un ou deux grands quotidiens de la presse nationale ou régionale ou encore le travail sur les reliures d'orfèvrerie sont parfois complètement inconnus.

CONCLUSION : ce qu'il fallait faire/ ce qu'il ne fallait pas faire

Pour cette épreuve, le jury attend tout particulièrement des candidats des connaissances en histoire de l'art. Ils doivent montrer qu'ils s'intéressent à la création artistique en général, et qu'ils se tiennent un peu informés de l'actualité dans ce domaine, et notamment des expositions consacrées aux arts graphiques ou

aux manuscrits. Pour cela, un intense travail de révision est bien évidemment nécessaire et le programme du concours, disponible sur le site internet du ministère, devrait les y aider. Il fallait tout particulièrement éviter, pour cette épreuve, de rester centré uniquement sur les aspects techniques du métier de restaurateur. Enfin, il faut aussi s'ouvrir, visiter des expositions, échanger avec son entourage professionnel, familial, amical.

E) L'épreuve pratique d'admission

La réunion d'admission s'est déroulée le 17 avril 2015 pour les externes et le 12 octobre 2017 pour les internes, au ministère de la culture, à la suite des auditions. En effet, suite à un recours présenté par plusieurs candidats, la phase d'admission pour les internes avait été annulée, et une nouvelle phase d'admission a été organisée en octobre 2017.

1) Remarques générales

Contrairement aux précédentes sessions de ce concours, où un petit nombre de documents avaient été soumis aux candidats, le jury a cette fois fait le choix de leur proposer un large panel d'œuvres tirées du patrimoine graphique. Il y avait des ouvrages reliés, des documents d'archives, des photographies et des œuvres graphiques présentant des techniques de réalisation différentes (lithographie, estampe japonaise, sérigraphie, pastel, crayon, feutre...). Les supports étaient également variés : parchemin, papier, calque, etc.

Il n'était aucunement question de mettre les candidats en difficulté, même si le jury a bien constaté que beaucoup d'entre eux ont été déroutés par l'abondance et la variété des documents ; le jury en a tenu compte. Au contraire, le but était de faire en sorte que chacun d'entre eux se sente à l'aise avec au moins une des techniques présentes et puisse faire des propositions. Il s'agit également d'un concours général regroupant toutes les spécialités autour du papier contrairement aux concours plus spécialisés des catégories B et C. Il est bien évident cependant qu'ont été valorisées les prestations des candidats qui ont été capables, dans le temps imparti, de prendre en compte la totalité des documents ; ceux qui n'ont abordé que les documents sur lesquels ils avaient l'habitude d'intervenir n'ont pas pu obtenir une bonne note. Il est aussi rappelé que les candidats disposaient de 2 heures de préparation.

Le jury attendait des candidats qu'ils maîtrisent la chaîne des traitements de conservation préventive et de restauration éventuelle, c'est-à-dire qu'ils déterminent rapidement les traitements à effectuer sur chaque document ou lot de documents et que ces traitements soient argumentés et présentés par niveau d'intervention. Ensuite, un conditionnement adapté devait être préconisé. Cela sous entendait une bonne reconnaissance des techniques utilisées et de leurs spécificités.

2) La forme

Les candidats, bien que naturellement émus, ont tous été en capacité de prendre la parole pendant leurs 20 minutes d'exposé et de répondre ensuite aux questions du jury ; certains se sont révélés cependant beaucoup moins à l'aise que d'autres dans cet exercice. Le jury souhaite donc attirer leur attention sur l'importance de la prise de parole en public : les candidats reçus auront à exercer des fonctions d'encadrement pour lesquelles il ne suffit pas d'être performant sur le plan technique.

Le jury a aussi été tout particulièrement attentif à la façon dont les candidats manipulaient les œuvres originales qui leur étaient confiées le temps de l'épreuve, même s'il n'est pas forcément toujours obligatoire de prendre des gants (au sens propre) pour les toucher. De même, il ne faut pas empiler les œuvres les unes sur les autres, ni les poser à même la table comme certains l'ont fait. Certains ont fait remarquer que le conditionnement de certains de ces documents laissait à désirer : ils ont eu raison. Ces conditionnements inadaptés avaient été conservés pour les faire réagir.

Compte tenu du nombre important d'œuvres, il était nécessaire d'aller vite et de bien calibrer son intervention. Certains ont parfaitement réussi à dire l'essentiel en 20 minutes ; le jury a dû interrompre certains avant la fin de leur exposé : c'est dommage, et cela leur a coûté des points. Ils ont souvent perdu beaucoup de temps en considérations inutiles soit sur leur parcours (mais peut-être est-ce ce qu'on leur avait conseillé de dire lors de la formation ? Le jury rappelle qu'il ne s'agit pas d'un examen professionnel mais

d'un concours), soit sur les règles de déontologie de la conservation-restauration, soit sur les dates et les dimensions des documents, détails inutiles que le jury connaissait parfaitement. Bref, il ne fallait pas se perdre dans les détails (ou se raccrocher à une œuvre comme à une bouée de sauvetage) mais montrer sa capacité à prendre des décisions rapides dans un contexte tendu, ce qui est notre lot quotidien à tous... Pour ce faire, une bonne maîtrise technique est bien évidemment indispensable.

Enfin, comme pour les épreuves d'admissibilité, il était bien venu de faire une rapide introduction pour replacer l'ensemble des œuvres dans leur contexte de production (un ensemble représentatif, par ses époques et ses supports, des collections présentes dans les bibliothèques ou les dépôts d'archives, comme l'a fait remarquer une candidate, ou représentatif de la complexité de la double mission, scientifique et technique, des personnels chargés de la restauration, comme l'a signalé un candidat). De même, le jury a valorisé les candidats qui ont pris la peine de classer les documents (par support, par technique, par degré d'intervention, tout était possible pourvu que cela soit argumenté) plutôt que ceux qui se sont contentés de suivre l'ordre aléatoire donné par la liste de documents jointe au sujet.

3) Le fond

La tendance actuelle, le jury l'a maintes fois constaté, tout particulièrement pour les candidats en externe, est à la moindre intervention possible. Il vaut certes mieux ne rien faire que mal faire, mais un cadre A est forcément amené à faire des choix et à prendre des risques, du moins des décisions. Il ne saurait être acceptable d'avoir comme seule préconisation un dépoussiérage des œuvres, et dans un certain nombre de cas, le jury a dû revenir sur les différentes techniques utilisées en restauration parce qu'elles n'avaient même pas été évoquées (désacidification, tests des encres, fond-tendu, reliure Clarkson...).

Il a été également surprenant de voir combien les candidats proposaient des techniques par habitude sans pouvoir justifier correctement leurs préconisations ni évaluer leurs conséquences en sachant qu'aucun traitement n'est anodin (surtout celui réalisé par habitude sur de grandes masses de documents !). Beaucoup de candidats également ne maîtrisaient pas ou ne connaissaient pas les concentrations des produits qu'ils utilisent presque quotidiennement.

Enfin, très peu de candidats sont au courant des spécificités de leurs institutions sur le plan national voir international pour la conservation de masse par exemple (la désacidification, la désinfection etc,...).

Le jury a été indulgent dans les cas où les candidats ne reconnaissaient pas toutes les techniques proposées, qui étaient en effet très variées. Cependant, certains se sont révélés totalement ignorants de certaines d'entre elles, voire de presque chacune d'entre elles, lacune qu'il convient de combler pour un prochain concours. En effet, ne pas reconnaître l'emploi d'un fusain ou d'une autre technique pulvérulente est quelque peu gênant pour un chef de travaux d'art.

F) Les préconisations générales sur les épreuves et leur préparation

Passer un concours nécessite de se préparer, cela va sans dire mais cela va mieux en le disant. Si la très grande majorité des candidats admissibles semblaient avoir fourni un gros travail de préparation, même si au final leurs résultats n'ont pas forcément été à la hauteur de leurs espoirs, il n'en est pas de même pour tous les candidats ayant passé les épreuves d'admissibilité, dont certains semblent vraiment venir « les mains dans les poches ». Le jury n'a pas manqué de s'interroger sur les motivations de ces candidats : il n'est jamais agréable d'être mis en difficulté lors d'un oral, alors pourquoi se présenter lorsqu'on n'a pas révisé ? Certaines personnes semblent croire que le concours de chef de travaux d'art est une forme de promotion au choix devant récompenser des mérites professionnels. Le jury ne remet pas en question ces mérites, mais attire l'attention de ces candidats malheureux sur le fait qu'un concours n'est pas un examen professionnel, encore moins une validation des acquis de l'expérience.

Le programme est certes dense, il est difficile pour des personnes en poste de trouver du temps pour se préparer, néanmoins un grand nombre de candidats ont accepté de jouer le jeu et ont vu leurs efforts sinon récompensés, du moins reconnus. De plus, au-delà de ce travail intensif mais ponctuel de préparation d'un concours, le jury a pu constater que si les candidats reçus, ou en tout cas d'un bon niveau, font preuve d'une ouverture d'esprit et d'une curiosité naturelle importante, s'intéressant non seulement à leur métier, à leur pratique professionnelle et à leur environnement de travail, mais aussi à ce qui se passe en dehors de leur institution, d'autres paraissent « enfermés » dans une certaine routine, sans se questionner ni sur l'évolution de leur métier et de leur pratique professionnelle, ni sur ce qui peut se faire en dehors de leur institution, voire de leur atelier : Paris, de même que la plupart des grandes villes de province, fourmillent d'expositions

d'art qui offrent des pistes de réflexion et de comparaison pour qui travaille dans le domaine de la restauration du papier (*L'âge d'or des cartes marines* à la BNF en 2013 ou *Hokusai* au Grand Palais en 2015 pour ne citer que celles-là). On ne saurait trop recommander aux candidats de profiter de leurs loisirs pour participer à ces manifestations.

Le jury tient à remercier le bureau des concours et de la préparation aux examens du ministère de la culture pour son efficacité, sa gentillesse et sa disponibilité, dans des circonstances parfois un peu compliquées !

Le jury exprime aussi ses remerciements aux candidats, notamment ceux qui ont été contraints de repasser l'épreuve orale alors qu'ils avaient été déclarés reçus en 2015. Ils ont eu le courage de se remotiver et de reprendre leur préparation, pour se représenter à des épreuves d'autant plus angoissantes qu'il fallait les recommencer. Tous les candidats ont fait montre, de plus, de grandes compétences professionnelles et d'un réel amour de leur métier. La présidente se permet de remercier également les membres du jury pour leur grande compétence, leur disponibilité et leur ouverture d'esprit, ayant permis de fructueux échanges.

III. Les statistiques

A) Concours externe

Nombre de postes offerts à cette session : 1.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission		
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis sur liste principale	Nombre d'admis sur liste complémentaire
Hommes	8	5	2	0	0	0	0
Femmes	26	26	13	6	6	1	2
Total	34	31	15	6	6	1	2

Seuil d'admissibilité : 10,10 sur 20.

Amplitude des notes : - épreuve écrite : de 4 à 17 sur 20.
- épreuve orale : de 7 à 15 sur 20.

Seuil d'admission : - liste principale : 15,45 sur 20.

- liste complémentaire : 13,60 sur 20.

Amplitude des notes : épreuve pratique : de 8 à 17 sur 20.

B) Concours interne

Nombre de postes offerts à cette session : 5.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission		
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis sur liste principale	Nombre d'admis sur liste complémentaire
Hommes	9	9	9	4	4	2	1
Femmes	23	21	15	10	10	3	4
Total	32	30	24	14	14	5	5

Seuil d'admissibilité : 10 sur 20.

Amplitude des notes : - épreuve écrite : de 0 à 17,50 sur 20.
- épreuve orale : de 1 à 18 sur 20.

Seuil d'admission : - liste principale : 14,40 sur 20

- liste complémentaire : 11,60 sur 20.

Amplitude des notes : épreuve pratique : de 7 à 17 sur 20.

Madame Marie-Adélaïde NIELEN
Présidente du jury

RAPPORT DE L'EXAMINATEUR SPÉCIALISÉ CONCERNANT L'ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE

I. Le descriptif de l'épreuve de langue

Selon l'article 5 de l'arrêté du 6 novembre modifié relatif aux modalités d'organisation des concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture, « *les candidats admissibles peuvent demander à subir une épreuve facultative de langue étrangère. Cette épreuve écrite consiste en la traduction sans dictionnaire (sauf pour l'arabe) d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, portugais ou russe (durée: une heure; coefficient 1)* ».

II. Les commentaires sur l'épreuve de langue anglaise

Traduction d'un article de magazine de type Décoration, Design, issu de la presse à destination d'un lectorat large, en langue anglaise (anglais britannique authentique). Exercice de Version (angl. -> fra.) Environ 17 lignes (205 mots).

Compte tenu de quelques difficultés inhérentes à des passages du texte sélectionné, il a été décidé de relever le seuil de tolérance des erreurs de traductions de type « vocabulaire trop spécifique » afin de ne pas pénaliser des locuteurs avant tout francophones et non-spécialistes. Ici, peu de lexique spécifique, donc difficulté peu élevée. Texte relativement court.

Il n'en demeure pas moins que les écarts de notations entre candidats sont conséquents.

Pour ce qui est de l'exercice :

- il s'agit avant tout de rendre dans un français correct et un style assez commun, où les répétitions de détails et/ou descriptifs permettent une compréhension globale assez fine du document source. Le rendu se doit donc de refléter le style de l'auteur. Il est donc recommandé de bien connaître les quelques conjugaisons propres aux deux langues de travail. Ici, le support journalistique permet à tout candidat de s'apprêter à rendre compte du texte dans une version française faisant la part belle au passé-composé, voire à l'imparfait en cas d'utilisation de forme itérative en anglais ou du *preterite* en BE + BV-ing.

Les critères de notation ont été les suivants :

- version aussi proche que possible du document source. Respect de la temporalité et des accords temporels et aspectuels. Ponctuation adaptée. Français lisible et compréhensible (pas de « Google Trad » = mot à mot) mais une version semblable à ce que l'on pourrait trouver dans un magazine équivalent, issu de la presse française.

- dans un degré moindre, l'orthographe de mots spécifiques. Ont été valorisées les tournures adroites pour une traduction respectueuse du texte source et toute marque de connaissance du vocabulaire spécifique -
- sans pour autant pénaliser les candidats n'ayant pas connaissance, en français ou en anglais, d'un terme trop spécifique.

- il est apparu évident qu'une maîtrise étendue du lexique français et de sa syntaxe améliore grandement les chances de réussite à l'épreuve.

Les conseils aux candidats :

- il est essentiel de bien se relire une fois sa traduction complétée. Prévoyez donc un temps de 10 minutes pour prendre une petite pause et souffler, puis vous replonger dans votre copie, avec un œil « neuf ». Trop souvent les candidats ne se relisent guère, comme épuisés par un exercice trop exigeant. C'est un tort qui les pénalise au final.

- il convient aussi, plutôt que de se jeter tête baissée dans la traduction, à peine après ou au cours d'une première lecture, de prendre le temps de bien lire le texte en faisant le vide autour de soi et dans sa tête. Vous découvrez le sujet au sein d'une épreuve stressante pour vous. Détachez-vous de cette pression et prenez le texte comme une lecture plaisir d'abord, à titre informatif. Au cours de cette lecture, votre cerveau va

assimiler des informations nouvelles. Laissez de côté ce qui peut vous gêner au premier abord, vous y reviendrez ultérieurement...

- votre seconde lecture peut alors commencer, cette fois de façon plus technique en commençant par vous demander ce que cela pourrait donner en français, et surtout pour vérifier toute « fausse piste » que vous auriez pu prendre dans un premier temps de lecture, amenant souvent à un faux-sens, voire un contre-sens.

- tentez de trouver le sens implicite du titre car il met souvent son lecteur sur la bonne voie et résume en quelques mots tout l'article.

- lors de votre 3^{ème} lecture, commencez votre travail de traduction, en procédant à la façon d'un entonnoir : paragraphe par paragraphe, puis phrase par phrase, puis groupe de mot par groupe de mots (ou groupe de sens par groupe de sens).

- lors d'une voix passive en anglais, il est parfois plus courant de trouver un « on » impersonnel en français, suivi d'une voix active. Faites-en donc usage dès que nécessaire, plutôt qu'une voix passive pompeuse. Mieux vaut « On peut aisément visiter beaucoup de musées à Paris » que « Les musées sont facilement visitables à Paris » pour « Museums in Paris are easy to be visited ».

- ne traduisez pas les noms propres anglais, excepté si leur version existe en français (ex : *Facebook* ne se traduit pas par *LivreVisage* ! Mais *London* devient bien *Londres*).

- pas de passé simple français dans la plupart des textes à traduire au concours, excepté pour des extraits littéraires, qui sont bannis de ce type de concours.

- attention à bien connaître la différence entre SINCE et FOR et les traductions et sens différents de FOR en anglais, selon le contexte, tout comme YET et AGAIN.

- les rares difficultés lexicales étaient cependant « inférables » grâce au contexte dans lequel elles s'inséraient. En revanche il était ici essentiel de bien comprendre que *lampshade* ou *light shade* faisait référence à des *abat-jours* et non des *ombres de lumière*... Le contexte et le titre pouvaient pourtant guider les moins anglophones des candidats.

- une seule réelle difficulté lexicale dans ce texte : l'apparition du mot *seamless* qui au sens littéral signifie « sans couture » (pour du tissu) et souvent « homogène » au sens figuré. Ici, il s'agissait de rendre le sens d'une pièce « d'un seul tenant », ou « sans raccord ».

- *according to* = *D'après ...*, *Selon...*, pour rapporter les propos de quelqu'un, et non « *En accord avec...* », comme trouvé dans beaucoup de copies.

- ici, *wrinkled* correspondait davantage à *froissé*, *plissé* pour parler du papier, que *ridé*, que l'on utilisera pour parler d'une peau.

- dans ce texte, *mulberry pulp*, qui est le composant du papier cité dans le texte pouvait poser problème aux néophytes et sa traduction n'a donc pas été pénalisée tant que le candidat rendait état d'un élément constituant du matériau décrit. Il était tout de même récompensé pour les candidats ayant au moins ébauché l'idée de pulpe d'une baie quelconque, et davantage encore pour « *pulpe de mûrier* ».

- attention à bien connaître les diverses orthographes du phonème CÈ ou CÉ: *c'est*, *s'est*, *ses*, *ces*. L'orthographe « texto » ne passe pas du tout lors d'une telle épreuve.

- enfin, lorsque cela s'avère nécessaire, n'hésitez pas à « étoffer » votre version française. Parfois, l'anglais parvient à exprimer davantage avec moins de mots. Il faut donc ajouter du vocabulaire en français afin de rendre le sens premier de l'auteur dans sa langue.

Pour finir, il est recommandé aux futurs candidats de ne pas ajouter de commentaires, de texte inutile ou inexistant dans le texte source, de ne pas « sur-interpréter » le texte et donc de ne pas ré-écrire l'article proposé. Tentez, encore une fois de « coller » le plus possible au sens et au style premiers du texte, dans un français lisible et grammaticalement adéquat.

Monsieur Arno LANIEPCE
Professeur certifié, enseignant
de langue anglaise